



Décision prise dans le cadre de la délégation
du conseil d'administration,

LE PRESIDENT,

- Vu** le code de l'Education, notamment ses articles L.712-2, L.712-3, D 719-48 et suivants ;
- Vu** le décret 2011-1169 du 22 septembre 2011 portant création de l'Université de Lorraine ;
- Vu** le procès-verbal de proclamation des résultats de l'élection du président de l'Université de Lorraine en date du 25 mai 2012 ;
- Vu** la délibération du conseil d'administration de l'Université de Lorraine en date du 29 juin 2012 portant délégation au Président,

DECIDE

Article 1

Les tarifs du laboratoire IDEA pour l'inscription au colloque Le Royaume-Uni au-delà du clivage Nord-Sud : quelles perspectives pour le Nord ?» qui se tiendra le 4, 5 et 6 Novembre 2016 sont fixés selon les modalités suivantes :

Droits d'inscription	Montant	Catégorie(s) des participants (intervenants, étudiants)
Plein tarif	50,00 €	Intervenants
Tarif réduit 1	15,00 €	Doctorants
Tarif réduit 2		
Gratuité	0,00 €	

Article 2

La présente décision entrera en vigueur à compter de sa publication et de sa transmission au Recteur.

Article 3

Le directeur général des services ainsi que l'Agent comptable de l'Université de Lorraine sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera affichée à la Présidence, dans les locaux du laboratoire IDEA et publiée sur le site internet de l'Université.

Fait à Nancy, le 2 mai 2016



Pierre MUTZENHARDT